



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 28 mai 2024

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis 2024-06 du lundi 15 avril 2024, **amendé**, relatif à la demande de crédit d'ouvrage pour les aménagements extérieurs de l'Hôtel-de-Ville et la réfection des infrastructures souterraines ;
- **Ouï** les rapports de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

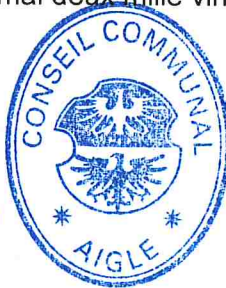
Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 2'029'902.- TTC pour les travaux des aménagements extérieurs de l'Hôtel-de-Ville et la réfection des infrastructures souterraines ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 2'029'902.- TTC le moment venu, et aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné ; il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires sur la réserve « Epuration des eaux ».

Ainsi délibéré en séance du vingt-huit mai deux mille vingt-quatre.

Le président


Jean-François SCHNEGG



La secrétaire


Véronique DELADOEY